

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MAI 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Marie Diament, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Claude Caron, M. Stéphane Fraser et M. Vincent More.

Sont absent(e)s : aucun

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 20h01 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-101

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-102

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 4 avril 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun suivi

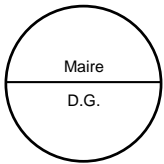
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du maire

- M. Vincent More indique qu'une réunion se tiendra avec les attachés politiques de M. Jean d'Amour afin de faire le point sur la situation du projet Espace villégiature et des possibilités de subvention qui se présentent à la Municipalité.
- M. Vincent More relate que la Municipalité est encore en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement afin d'avoir une confirmation sur la subvention du PIQM-MADA de 100 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse.

6. Information des Conseiller(ère)s

- Mme Hélène Roussel indique la tenue d'un concert-bénéfice « Les violoncelles enchanteurs » organisé par Patrimoine et Culture du Portage le samedi 14 mai 19 h 30 à l'Église de Notre-Dame-du-Portage.
- Mme Hélène Roussel indique également que Patrimoine et Culture du Portage tient son assemblée annuelle le dimanche 15 mai à la sacristie à partir de 10 h.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Suivi sur le souper-bénéfice spaghetti

Il y a eu près de 100 personnes qui ont participé à l'évènement.

8. Prolongation du contrat de Mme Élodie Gagné, adjointe administrative

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché Mme Élodie Gagné au poste d'adjoint(e) administratif(ve) pour :

- Mettre en place la classification des documents, autant numérique que papier,
- Mettre à jour les archives de la Municipalité;
- Effectuer un travail de fond considérable afin d'améliorer les outils de communication que sont le site Internet, la page Facebook et le bulletin de la Municipalité;
- Comblent la journée résiduelle vacante au poste de secrétaire-réceptionniste.

ATTENDU QUE l'ampleur des travaux pour effectuer la classification des documents et l'amélioration des outils de communication est considérable

ATTENDU QU'il reste beaucoup de travail à exécuter sur ces deux dossiers et que Mme Élodie Gagné est une personne toute désignée pour les faire cheminer;

ATTENDU QUE cette décision n'a pas d'incidence sur le budget de la Municipalité parce qu'il a été prévu en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par un contrat de travail jusqu'au 29 juillet 2016 avec Mme Élodie Gagné, adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue sur une prolongation de contrat de travail jusqu'au 16 décembre 2016 avec Mme Élodie Gagné, adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail est fait selon les termes du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-103

QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton à signer la prolongation de contrat de travail avec Mme Élodie Gagné en ces termes.

9. Prolongation du contrat de M. Félix Roy, aide-journalier saisonnier

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché M. Félix Roy comme stagiaire non-rémunéré pour un poste d'aide-journalier saisonnier d'une durée de 10 semaines;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que M. Félix Roy reste au poste d'aide-journalier saisonnier avec un contrat rémunéré de 10 semaines supplémentaires à la fin de son stage;

ATTENDU QUE cette décision n'a pas d'incidence sur le budget de la Municipalité parce qu'il a été prévu en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est liée par un stage jusqu'au 17 juin 2016 avec M. Félix Roy, aide-journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est entendue sur un contrat de travail jusqu'au 26 août 2016 avec M. Félix Roy, aide-journalier saisonnier;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail est fait selon les termes du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-104

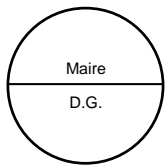
QUE le Conseil mandate le maire, M. Vincent More et le directeur général, M. Louis Breton, à signer le contrat de travail avec M. Félix Roy en ces termes.

10. Embauche de M. Joël Ouellet, journalier / responsable du Chalet des sports

ATTENDU QUE M. Joël Bouchard, journalier et responsable du Chalet des sports, a annoncé qu'il quittait son poste le 6 mai 2016;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites de Québec Municipal, Place aux jeunes et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de journalier / responsable du Chalet des sports



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail est fait selon les termes du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-105

QUE le Conseil nomme M. Joël Ouellet au poste de journalier / responsable du Chalet des sports en date du 5 mai 2016 et mandate M. Vincent More, maire et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de travail en ces termes.

11. Ajustement du contrat au poste de Coordonnateur en loisir, culture et vie communautaire

ATTENDU QUE le poste de Coordonnateur en loisir, culture et vie communautaire est selon un horaire de 35 heures par semaine, contrairement aux postes de Coordonnateur des parcs et Coordonnateur en voirie qui, eux, sont à 37,5 heures par semaine;

ATTENDU QUE la tenue des événements majeurs pose une problématique de gestion des heures pour le poste de Coordonnateur en loisir, culture et vie communautaire, malgré le fait que les employés municipaux disposent d'une banque de 40 heures;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le Défi plein air et la Fête nationale sont les deux événements problématiques et qu'une banque d'heures supplémentaires avec un maximum de 10 heures payées par événement corrigerait la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-106

QUE le Conseil autorise Mme Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, à disposer de la banque de 10 heures supplémentaires maximum payées par événement et selon l'entente faite à chaque événement avec Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire.

12. Réclamation en lien avec le déneigement du 414 rte du Fleuve, propriété de Mme Denise Côté

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation de Mme Denise Côté le 23 avril 2016 de faire les réparations nécessaires pour une haie soi-disant endommagée et d'assumer les frais d'entretien pour nettoyer le sable sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE Mme Denise Côté juge que la Municipalité est responsable de l'endommagement de la haie et de l'ensablement de son terrain,

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection relate que la haie avait fière allure avant les travaux faits par l'entreprise *Les Feuillages du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-107

QUE le Conseil rejette cette réclamation et demande à Mme Denise côté de mettre une toile pour protéger son terrain de l'ensablement et précise que sa décision aurait été autre concernant la haie s'il y avait eu des dommages considérables.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

13. Assemblée annuelle de l'Office du tourisme et des congrès de RDL

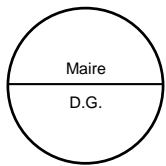
ATTENDU QUE la Municipalité est membre de l'Office du tourisme et des congrès de RDL;

CONSIDÉRANT QUE l'Office du tourisme et des congrès de RDL tient son assemblée annuelle le 24 mai prochain à 14 h à l'ÉMAC de RDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-108

QUE le Conseil délègue M. Vincent More, maire, pour représenter la Municipalité à cette assemblée annuelle de l'Office du tourisme et des congrès de RDL.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

14. Dévoilement des projets commandités du Défi Pierre Lavoie – 10 mai 9 h 30 à l'école de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité est partenaire du projet du Conseil d'établissement de l'école de NDDP soumis au Défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE le Défi Pierre Lavoie tient une conférence de presse le 10 mai prochain à 9 h 30 à l'école de NNDP

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-109

QUE le Conseil délègue M. Vincent More, maire, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, pour représenter la Municipalité à cette conférence de presse du Défi Pierre Lavoie.

15. Rencontre de sécurité publique – 10 mai 9 h 30 à la caserne de RDL

ATTENDU QUE la Municipalité est convoquée à une rencontre sur la sécurité publique par la ville de RDL;

CONSIDÉRANT QUE la ville de RDL tient cette rencontre le 10 mai prochain 9 h 30 à la caserne de RDL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-110

QUE le Conseil délègue M. Claude Caron, conseiller, et M. Louis Breton, directeur général, pour représenter la Municipalité à cette rencontre sur la sécurité publique.

16. Proclamation de la campagne annuelle de la santé mentale 2016-2017

ATTENDU QUE la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai et lance sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour être bien dans sa tête* »;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Santé mentale QC – BSL est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne « *etrebiendanssatete* »;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org);
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

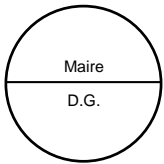
2016-05-111

QUE le Conseil proclame la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « *7 astuces pour être bien dans sa tête* ».

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

17. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM)

216, rte de la Montagne – dérogation mineure sur un îlot déstructuré

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser la construction d'une maison sur une partie de terrain restreinte, en îlot déstructuré, sans aucune marge de recul arrière et latérale;

CONSIDÉRANT QUE le terrain agricole derrière la maison appartient à la famille demanderesse;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'implanter une installation septique et un ouvrage de captage des eaux sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'implantation d'une résidence à cet endroit ne pose pas de problèmes sérieux du point de vue urbanistique;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une maison dans le haut du talus n'entraînerait aucune perte agricole, puisque le terrain n'est plus utilisé à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-112

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure pourvu que le projet se conforme à l'ensemble de la réglementation, comme il se doit (ouvrage de captage des eaux, fosse septique, distance séparatrice, etc.).

920, rte de la Montagne – dérogation mineure sur la hauteur du bâtiment principal

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'une nouvelle résidence ayant une hauteur de 8,65 mètres au lieu des 8 mètres exigés par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'éloignement des voisins et le retrait de la maison sur le terrain font qu'une hauteur de 8,65 mètres ne sera pas remarquée par les passants;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la hauteur du bâtiment est souhaitable pour le confort des futurs résidents;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter ce projet avec une dérogation mineure de 0,65 mètre pour la hauteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Claude Caron et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-113

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

874, rte du Fleuve – changement du parement et du revêtement de la toiture

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement du toit de la maison par du bardeau d'asphalte *Earthstone* cèdre, tel que la pierre de recouvrement des murs extérieurs et à changer le parement de la façade du garage par de la pierre d'imitation de couleur beige;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement actuel de la toiture ne s'harmonise pas avec la couleur de la façade de la maison et que la couleur choisie améliorerait la situation;

CONSIDÉRANT QUE le parement choisi ne semble pas être le même que celui de la façade de la maison;

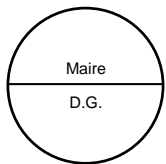
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le changement de toiture et le changement de parement de façade du garage, à condition que :

- Le parement de façade du garage soit fait d'une pierre similaire à celle de la maison en forme et en couleur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-114

QUE le Conseil indique que les propriétaires doivent s'assurer que le parement de façade du garage soit identique à celui de la maison ou faire une autre proposition au CCU et au Conseil.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

595, rte du Fleuve – changement du parement du garage

ATTENDU QUE la demande consiste à changer le revêtement des murs du cabanon pour du *RidgeWood* blanc, identique à celui de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement actuel est usé et qu'un remplacement est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE ce type de revêtement s'intégrera parfaitement à celui de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le remplacement du revêtement des murs du cabanon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-115

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

612, rte du Fleuve – transformation de la maison

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement du toit de la maison par du bardeau d'asphalte gris-beige, à agrandir la toiture pour dégager plus d'espace à l'étage supérieur, à agrandir de 2 pieds le mur servant de garde-manger, à agrandir du côté nord-est de la chambre à l'étage et à prolonger la toiture arrière pour couvrir la galerie avec l'intégration possible d'un pignon;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements de toiture et de mur s'harmoniseront avec l'ensemble de la maison;

CONSIDÉRANT QUE les agrandissements prévus amélioreront la qualité de la maison;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter les travaux d'agrandissement et de changement de toiture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-116

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

18. Demande de modification de zonage pour le 465 rte du Fleuve et le 711 rte du Fleuve, propriétés respectives de M. Bertrand Ouellet et Mme Myriam Mongrain

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier la réglementation afin de permettre l'implantation de boutique sur la route du Fleuve et hors de la zone commerciale actuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris de cerner les besoins et les attentes de la population sur l'étendue et l'envergure des commerces pouvant se localiser au village à travers « Portageons notre milieu »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-117

QUE le Conseil décide d'attendre jusqu'à l'aboutissement de « Portageons notre milieu », soit l'adoption d'un règlement PPU, afin de prendre une décision concernant l'étendue et l'envergure des commerces pouvant se localiser dans le village.

19. Demande d'appui pour dézonage à la CPTAQ afin de permettre l'usage d'une écurie au 337 chemin du Lac, propriété de Mme Marguerite Pelletier

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande à la CPTAQ de M. Kaven Lavoie afin d'autoriser l'usage d'une écurie et d'un manège sur le lot 4 530 383 du Cadastre du Québec;

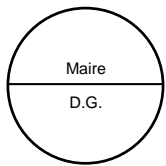
CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'immeuble visé par la demande est de 7 517 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'usage visé par la demande est presque intégralement autorisé en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur est d'avis que cette demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole des lots avoisinants	Le lot est composé à 60% de sol de classe 3 et 40% de classe 4, avec structure indésirable et surabondance d'eau.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
 PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

		Aux alentours se trouvent des lots ayant 70% de sol de classe 4, avec une basse fertilité et un manque d'humidité, et ayant 30% de sol de classe 3 avec structure indésirable et surabondance d'eau.
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	La topographie du terrain limite la possibilité d'y pratiquer des activités agricoles.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole pour les établissements de production animale	Les conséquences sur les activités agricoles actuelles sont nulles, étant donné que le lot est actuellement utilisé à des fins résidentielles seulement, l'activité équestre sur ce lot serait plutôt bénéfique pour les activités agricoles du lot en question. L'impact sur les lots voisins serait faible, étant donné qu'il s'agit d'une laiterie qui se situe le plus près.
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale.
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	Aucune possibilité d'autres emplacements, car la possession de chevaux doit être en zonage agricole et aucun autre endroit ne présente d'aussi faibles contraintes au projet.
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Non applicable
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	Non applicable
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Non applicable
9	L'effet sur le développement économique de la région	Léger accroissement du dynamisme de la zone agricole de Notre-Dame-du-Portage.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	Non applicable

CRITÈRES FACULTATIFS		
1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une MRC.	Aucun avis de non-conformité
2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur	Obligation de rechercher un autre endroit en zonage agricole pour procéder à des activités de cours d'équitation classique. Un refus aurait aussi comme conséquence de laisser un terrain en zonage agricole servir à des fins résidentielles seulement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-118

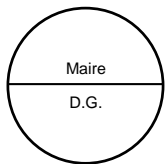
QUE le Conseil autorise M. Alexandre Potvin, l'inspecteur municipal, à transmettre la demande de M. Kaven Lavoie à la CPTAQ afin d'autoriser l'usage d'une écurie et d'un manège sur le lot 4 530 383 du Cadastre du Québec.

20. Adoption du règlement modifiant le règlement de construction pour enlever les références aux normes CNB et ACNOR

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à se prémunir de toute éventuelle responsabilité relative à l'application des normes du Code national du bâtiment (CNB) et de l'association canadienne de normalisation (ACNOR);

CONSIDÉRANT QUE l'application des normes du Code national du bâtiment (CNB) et de l'association canadienne de normalisation (ACNOR) est déjà assurée par les professionnels de la construction qui ont l'obligation de les appliquer;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 4 avril 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du Conseil tenue le 7 mars 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-119

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-04-353 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction 90-06-127 afin d'enlever toutes les références aux normes CNB et ACNOR ».

21. Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de zonage pour permettre l'usage d'exploitation forestière dans les zones 20-H et 30-H

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à permettre l'usage d'exploitation forestière dans les zones 20-H et 30-H;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 11 février 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du Conseil tenue le 7 mars 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-120

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement numéroté 2016-03-352 et intitulé « Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 90-06-127 pour permettre l'usage d'exploitation forestière dans les zones 20-H et 30-H ».

22. Adoption du règlement modifiant le règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale pour ajuster la zone assujettie, permettre les travaux tels qu'à l'existant et l'abat-tage des arbres dangereux

ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter des règlements en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à étendre la zone assujettie au règlement et d'enlever les travaux de réparation et de rénovation tels qu'à l'existant et les abat-tages d'arbres dangereux pourvus qu'ils soient remplacés (ces deux cas seront traités comme demande de permis ou certificat normal);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 11 janvier 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du Conseil tenue le 7 mars 2016 à la salle Gilles-Moreau;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

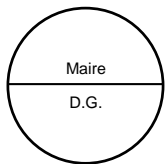
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-121

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-02-351 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale – zone assujettie, travaux tels qu'à l'existant, abat-tage d'arbre dangereux ».

23. Demande d'appui de principe pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de la ville de RDL

ATTENDU QUE la ville de RDL a approché la municipalité de NDDP pour connaître sa position en ce qui concerne le développement aéroportuaire.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

ATTENDU QUE l'aéroport de RDL possède une piste d'environ 6 000 m, soit une piste d'atterrissage plus importante que celle de Mont-Joli, ce qui avantage son positionnement dans la desserte potentielle;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport est situé sur le territoire de la municipalité de NDDP et que la ville de RDL ne souhaite pas se ramasser avec des compensations tenant lieu de taxe « importantes » suite à la réalisation de ses futurs investissements à l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la ville de RDL cherche à savoir si elle a des partenaires potentiels, surtout avec la municipalité de NDDP, parce que l'aéroport est sur son territoire, mais aussi avec les autres municipalités selon une forme qui reste à déterminer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de NDDP souhaite établir une formule où chacun y trouverait son compte, comme il en a été le cas avec le projet éolien Viger-Denonville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-122

QUE le Conseil donne son appui de principe à la ville de RDL en lui indiquant qu'elle sera en faveur d'un tel projet d'aménagement et de développement de l'aéroport advenant que la formule soit satisfaisante pour chacune des parties.

24. Formation en ligne gratuite sur les risques côtiers

L'Université du Québec à Rimouski, en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (France), lance une première formation internationale sur les risques côtiers offerte gratuitement via internet (voir la vidéo de présentation). Ce cours en ligne ouvert aux masses (CLOM), que l'on appelle communément MOOC, vise un public large, puisqu'aucun prérequis n'est nécessaire. Toute personne intéressée par la question des risques naturels côtiers peut donc s'y inscrire d'ici le 23 mai (<https://www.fun-mooc.fr/courses/UBO/63001S02/session02/about>).

Différents thèmes seront abordés au cours des 7 semaines de formations (du 9 mai au 25 juin 2016), notamment les aléas d'érosion et de submersion côtière, la vulnérabilité en zone côtière ou les méthodes de prévention des risques côtiers et de gestion de crise. Nous estimons à 2 h 30 le temps de travail hebdomadaire, mais chacun est libre d'y consacrer le temps qu'il souhaite. Une attestation de suivi de l'UQAR sera remise à la fin de la formation. Pour plus d'informations, vous pouvez écrire à l'adresse formationcontinue@uqar.ca.

25. Suivi du parc de l'Anse – programme ÉCOCONNEXION et PIQM-MADA

La Municipalité a essuyé un refus de sa demande de subvention dans le cadre du programme ÉcoConnexion CN.

Par contre et encore une fois, la Municipalité est encore en attente du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement afin d'avoir une confirmation sur la subvention du PIQM-MADA de 100 000 \$ pour l'aménagement du parc de l'Anse.

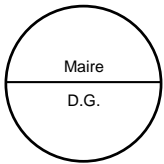
26. Suivi du parc des Îles – invitation à la corvée communautaire le samedi 11 juin 2016

La Municipalité et le comité d'aménagement des parcs vous invitent à une corvée communautaire le samedi 11 juin prochain. Les détails de la tenue de la corvée communautaire seront véhiculés bientôt. Bienvenue à tous!

27. Suivi sur Portageons notre milieu – invitation à la corvée communautaire le samedi 28 mai et le mardi 31 mai 2016

La démarche « Portageons notre milieu » suit son cours. Le portrait préliminaire a été constitué et présenté au comité de co-création lors de la réunion du 26 avril dernier. Cet exercice servira de base pour mettre la table de la prochaine rencontre publique sur les potentiels d'aménagement et de développement du village.

Vous êtes conviés à prendre part aux prochaines rencontres publiques du 28 mai et du 31 mai prochain. Soyez à l'affût des moments et des endroits véhiculés pour ces prochaines rencontres sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité, de même que par la poste.



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

28. Embauche de Mme Roxanne Rondeau, responsable piscine municipale

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers et qu'elle a besoin d'un(e) responsable pour la piscine municipale;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites d'Emploi Québec, Québec municipal, Place aux jeunes, etc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche au poste proposé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail est fait selon les termes du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employé(e)s municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-123

QUE le Conseil nomme Mme Roxanne Rondeau au poste de responsable de la piscine municipale, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisir, à signer le contrat de travail avec Mme Roxanne Rondeau en ces termes.

29. Embauche de M. Sacha Bérubé et M. Malcom Doré, entraîneur de soccer

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des appels de candidatures annuellement pour ses services saisonniers et qu'elle a besoin de 1 animateur/animatrice pour le camp de jour et de 9 à 10 membres pour le personnel de la piscine municipale;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local et sur la page Facebook de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes proposés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-124

QUE le Conseil nomme M. Sacha Bérubé et M. Malcom Doré au poste d'entraîneur de soccer, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisir, à signer le contrat de travail avec M. Sacha Bérubé et M. Malcom Doré en ces termes.

30. Subvention pour la Fête nationale

La Municipalité a obtenu une subvention pour la tenue de la St-Jean-Baptiste de 1 000 \$ comme les dernières années.

31. Mini-course du Portageur et Mini-défi Everest

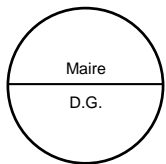
ATTENDU QUE l'école de Notre-Dame-du-Portage demande de barrer les sections de rue désignée pour la tenue de la Mini-course du Portageur et du Mini-défi Everest;

ATTENDU QUE la Mini-course du Portageur se déroulera le 17 mai prochain (remis au 25 mai prochain en cas de mauvaise météo) de 10 h à 10 h 45 entre l'école de NDDP et le 421, rte du Fleuve;

ATTENDU QUE le Mini-défi Everest se déroulera le 17 mai prochain (remis au 25 mai prochain en cas de mauvaise météo) de 13 h à 12 h 15 sur la côte de l'Église, du bas en haut;

CONSIDÉRANT QUE l'école de NDDP demande à la Municipalité de prêter et disposer le matériel suivant pour la tenue des deux événements :

- 3 barrières : 1 livrée à l'école, 1 livrée au sommet de la côte de l'église (elle sera utilisée à partir de 13 h seulement), 1 livrée au 421 route du Fleuve;
- 10 dossards de protection livrés à l'école (pour les bénévoles);
- 10 cônes livrés à l'école.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-125

QUE le Conseil autorise le barrage des sections de rue désignées et mandate M. Fernand Dumont à faire le nécessaire pour disposer du matériel demandé par l'école de NDDP.

32. Demande du comité de financement des parcs municipaux

ATTENDU QUE le comité de financement des parcs municipaux demande au Conseil d'affecter les bénéfices des ventes de hot-dog lors de la Fête nationale pour le financement des parcs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-126

QUE le Conseil autorise que les bénéfices de la vente de hot-dog lors de la Fête nationale soient affectés aux parcs municipaux.

33. Demande de passage à vélo le dimanche 19 juin 2016 (Fondation Jeunesse Rive-Sud de RDL)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de passage à vélo de la Fondation Jeunesse Rive-Sud de RDL pour le dimanche 19 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-127

QUE le Conseil autorise le passage à vélo à la Fondation Jeunesse Rive-Sud de RDL.

34. Demande de passage à vélo le mardi 28 juin 2016 (La Randonnée Jimmy Pelletier)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de passage à vélo de la Randonnée Jimmy Pelletier pour le mardi 28 juin prochain de 15 h à 16 h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-128

QUE le Conseil autorise le passage à vélo à la Randonnée Jimmy Pelletier.

35. Suivi sur la soirée reconnaissance des bénévoles

Le 8 avril dernier s'est tenue la soirée reconnaissance aux bénévoles. Près de 80 bénévoles étaient présents et tous semblaient ravis de leur soirée. Beaucoup de bons commentaires ont été reçus.

Les bouchées étaient préparées et livrées par le restaurant le Symposium et le groupe de jazz a joué une musique d'ambiance tout au long de la soirée. Le groupe a notamment été un gros must apprécié de l'ensemble des participants. La photographe Clara Boulianne était sur place pour photographier les bénévoles et les membres des divers comités. Un vin d'honneur a été servi et des breuvages étaient disponibles pour ceux qui ne prenaient pas de vin.

En nouveauté cette année, le responsable de chaque comité avait 3 minutes pour faire l'éloge de ses bénévoles et souligner les bons coups de leur comité pour l'année 2015.

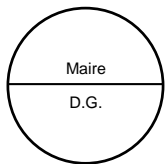
L'aide apportée par les membres du conseil et des employés municipaux a été fortement appréciée et a consolidé l'accueil chaleureux prévu pour nos bénévoles. Le montage, démontage, l'accueil et le service de la nourriture demandent beaucoup de travail. Le travail d'équipe a été très apprécié.

Au niveau du budget, nous disposions de 2 300 \$ pour la réalisation de la soirée. Le budget a été dépensé au total. Le budget actuel pour la réalisation de la soirée reconnaissance est quand même limité. En effet, nous envoyons des invitations à plus de 150 personnes, mais nous avons un budget assez réduit pour offrir de la diversité dans le type d'activité proposé. De plus, il est difficile de trouver des repas complets avec ce budget restreint. Afin de permettre de diversifier l'offre d'artistes et d'améliorer la formule, il serait intéressant de disposer de 3 000 \$ pour la réalisation de cette activité.

Budget prévu pour cette activité : 2 300 \$, revenus de 48 \$ et dépenses de 2 264,65 \$

36. Suivi sur la programmation estivale « Le pays des merveilles »

La programmation estivale « Au pays des Merveilles » sortira le 6 mai! Elle sera envoyée aux citoyens par la poste dès sa réception. La période d'inscription pour les activités débute le 16 mai. Une soirée d'information et d'inscription aura lieu le 26 mai. Tous les employés du Camp



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

de jour seront présents. La responsable de la piscine ainsi qu'un sauveteur seront présents pour donner de l'information sur le programme piscine et les cours privés et de groupe. Un entraîneur du soccer sera également présent pour prendre les dernières inscriptions.

En nouveauté cette année, nous offrons des cours de tennis pour les adultes et des cours d'Aquazumba à la piscine. Nous prolongeons également une saison pour le groupe de Zumba Gold. Le cardio max est également de retour sur le quai municipal.

37. Acquisition de télécommandes pour le système d'alarme du Chalet des sports

ATTENDU QUE la Municipalité procède actuellement par partage de code pour son système d'alarme et que cette façon de faire s'avère inadéquate;

CONSIDÉRANT QU'un système de télécommande d'un coût de 600 \$, comme un démarreur de voiture à distance sur un trousseau de clés, serait une option intéressante pour régler cette problématique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-129

QUE le Conseil indique à M. Louis Breton, directeur général, de faire les modifications budgétaires nécessaires, mais qu'il lui accorde d'ores et déjà l'affectation de l'excédent non affecté d'un montant de 600 \$ advenant que cela soit nécessaire de l'utiliser.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

38. Rapport sur le schéma de couverture des risques incendie et le service incendie de la ville de RDL pour la municipalité de NDDP

Suite à une rencontre tenue le 17 mars dernier avec M. Éric Bérubé, directeur du service incendie de RDL, et de M. Dany Lechasseur, agent à la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, il est possible d'évoquer qu'une incertitude plane sur l'avenir des services incendie de toute la MRC de RDL selon ce que laissent entendre M. Éric Bérubé et M. Dany Lechasseur. L'orientation du ministère de la Sécurité publique est d'ailleurs favorable au regroupement des services incendie, car la réalité des milieux indique qu'il n'est pas évident d'avoir les pompiers, les véhicules et les équipements nécessaires pour assurer un service incendie digne de ce nom pour une municipalité.

Or, l'exigence primordiale étant de s'assurer de la meilleure couverture de risques incendie possible sur un territoire donné, selon la réalité du milieu.

Les constats à faire sur le service incendie à Notre-Dame-du-Portage

1 feu au 10 ans, 25 interventions par année, parc immobilier non vulnérable

Selon M. Éric Bérubé, il y a environ 1 feu aux 10 ans et en moyenne 25 interventions par année à la Municipalité. Les interventions concernent surtout l'autoroute 20 et les sauvetages nautiques.

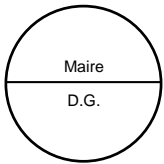
Autrement, la tournée de prévention à la Municipalité permet d'assurer que le parc immobilier de Notre-Dame-du-Portage est relativement récent, constitue peu de risque et n'est, par conséquent, pas vulnérable.

Manque de pompiers à la Municipalité

Il n'y a quasiment plus de pompiers disponibles sur place. Il y a officiellement 14 pompiers affectés à la Municipalité, dont deux résidents pompiers, M. Gaston Lamarre et M. Alain Sirois. Les autres demeurent et travaillent presque tous en dehors de la Municipalité. Donc, pour assurer une meilleure couverture jour-soir-nuit, une technologie de géolocalisation et de confirmation de présence permettrait d'améliorer cet état ou bien l'embauche de nouveaux pompiers sur le territoire municipal. Or, la tendance indique que le recrutement devient de plus en plus difficile, et ce, surtout à la Municipalité (exigences de formation, type de population, etc.).

Équipements presque tous superflus

Il y a tous les équipements nécessaires pour les 14 pompiers affectés à la Municipalité. Cependant, dans la réalité ces équipements ne sont quasiment pas utilisés, ils ne sont récupérés ni par les pompiers sur place ni par l'unité d'urgence (ou tellement peu, que c'est pour ainsi dire négligeable). Ça veut juste dire qu'il y a des équipements en double et même en triple, selon les cas (équipements localisés dans d'autres casernes).



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

Unité d'urgence probablement à vendre, Camion-citerne important

Sans équipement essentiel à tenir ou presque, l'Unité d'urgence devient aussi superflue (véhicule garde-robe pour endimancher les pompiers à combattre un feu). Il est fort probable que sa vente soit imminente.

Points d'eau nécessaires à confirmer

Avec les réseaux d'aqueduc au parc de l'Amitié et dans le secteur central, la nécessité d'avoir plusieurs stations de pompage sur le territoire est à revoir. Il est fort probable que la station de pompage sur la route du Fleuve ne soit plus nécessaire (station Poussard), alors que celles sur la route de la Montagne (station Gagnon) et le chemin du Lac (station du Lac) le sont.

La station du chemin du Lac a été restaurée en 2014 et celle de la station Gagnon est planifiée pour 2016.

Il faut instaurer une procédure pour les tests des bornes-fontaines.

Incidence apparemment négligeable sur les assurances

Selon M. Éric Bérubé et M. Dany Lechasseur, le jeu de la concurrence sur le marché est la meilleure garantie du contrôle des primes d'assurance pour les contribuables, et ce, malgré le fait que le regroupement des assureurs tarde à actualiser leur pratique actuarielle à la réalité d'aujourd'hui.

La portion incendie dans une prime d'assurance tend à diminuer depuis quelques décennies, car les risques à ce niveau ont beaucoup diminué également.

Il serait toujours intéressant de faire pression avec des résolutions de plusieurs municipalités pour que les assureurs adaptent leur pratique actuarielle (ex. temps d'intervention moyen plutôt que distance de la caserne, distance d'une borne-fontaine, membre d'un ordre professionnel, etc.).

Caserne utile ou inutile? La question se pose et la réponse est cruciale

Avec ces constats, il est évident qu'un service de pompier strictement local n'est pas une option.

Or, en attente des décisions du conseil de la MRC de RDL et surtout de la révision du schéma de couverture des risques incendie, il apparaît nécessaire d'user de prudence et de ne pas précipiter vos décisions, surtout en ce qui concerne le camion-citerne. Les décisions en terme de service incendie sur tout le territoire de la MRC de RDL peuvent fort bien prendre une tournure qui aura une incidence majeure à Notre-Dame-du-Portage!

39. Délégation pour négocier l'entente de service incendie avec la ville de RDL

ATTENDU QUE la municipalité de NDDP possède une entente de service incendie avec la ville de RDL qui vient à échéance cette année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a plusieurs options qui s'offrent à elle, tout en sachant qu'elle a le devoir de répondre aux exigences d'une force de frappe adéquate partout sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-130

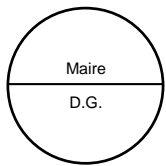
QUE le Conseil délègue M. Vincent More, maire, M. Claude Caron, conseiller, et M. Louis Breton, directeur général à entamer les négociations avec la ville de RDL pour une nouvelle entente de service sur plusieurs années.

40. Adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le 911

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation d'adopter un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité du règlement municipal par rapport au règlement gouvernemental en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à imposer une taxe mensuelle de 0,46 \$ par numéro de téléphone ou par ligne d'accès (dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du Conseil tenue le 4 avril 2016 à la salle Gilles-Moreau, même s'il n'est pas nécessaire;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-131

QUE le Conseil adopte le règlement numéroté 2016-05-354 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le 911 ».

41. Octroi d'un contrat d'entretien des espaces verts

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'entretien de ses espaces verts tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité 3 soumissionnaires et qu'elle a obtenu trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Environnement vert est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 5 395 \$+ taxes;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Breton, directeur général, possède la délégation nécessaire pour engager cette dépense et qu'il procèdera à la signature du contrat avec M. Vincent More, maire.

42. Rapport du déneigement de la saison 2015-2016

ATTENDU QUE le rapport annuel sur le déneigement est déposé;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas beaucoup de bris, ils sont non importants pour la saison 2015-2016.

43. Rapport sur le réseau d'égout au parc de l'Amitié

ATTENDU QU'il y a plusieurs problématiques à l'usine du parc de l'Amitié et que l'une d'entre elles est de changer des pompes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi de changer l'une des pompes brisées pour une autre de plus gros calibre d'un montant avoisinant 5 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-05-132

QUE le Conseil indique à M. Louis Breton, directeur général, de faire les modifications budgétaires nécessaires, mais qu'il lui accorde d'ores et déjà l'affectation de l'excédent non affecté d'un montant de 5 500 \$ advenant qu'il soit nécessaire de l'utiliser.

44. Dépôt du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de RDL

Le document a été déposé et acheminé aux membres du Conseil. Il sera certainement disponible via le site Internet de la MRC de RDL bientôt.

45. Projet de biométhanisation et ajout de collecte

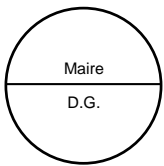
ATTENDU QUE la Municipalité est desservie par la SÉMER, via la MRC de RDL, pour la collecte des matières organiques sur son territoire et qu'il en coûte actuellement 17 316 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE quatre options s'offrent à la Municipalité concernant la collecte des matières organiques :

- Aucune collecte supplémentaire;
- 3 collectes supplémentaires pour un coût approximatif de 2 324 \$;
- 7 collectes supplémentaires pour un coût approximatif de 5 347 \$;
- 9 collectes supplémentaires pour un coût approximatif de 6 848 \$.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire un effort de sensibilisation et outiller les gens afin de contrer les épisodes de prolifération des asticots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

- 2016-05-133** QUE le Conseil mandate le maire M. Vincent More à indiquer à la MRC de RDL que la municipalité de NDDP n'est pas en faveur de l'ajout de collecte de matières organiques dans le présent contrat, mais qu'elle demeure toutefois ouverte à une éventuelle modification dans ce sens lors de la renégociation du contrat.

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

46. Demande pour le projet d'insonorisation de la salle du service de garde de l'école de Notre-Dame-du-Portage par le conseil d'établissement

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui pour le projet d'insonorisation de la salle du service de garde de l'école de Notre-Dame-du-Portage par le Conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

- 2016-05-134** QUE le Conseil appui le projet d'insonorisation de la salle du service de garde de l'école de Notre-Dame-du-Portage et demande à la Commission scolaire de Rivière-du-Loup – Kamouraska de corriger la problématique.

47. Demande de contribution dans le cadre de la campagne de financement du Corps de cadets de RDL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution dans le cadre de la campagne de financement du Corps de cadets de RDL;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le Conseil ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

- 2016-05-135** QUE le Conseil n'accorde aucun montant au Corps de cadets de RDL.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

48. Dépôt des deux états financiers comparatifs – avril 2016

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

49. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation – avril 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

- 2016-05-136** QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 116 711,63 \$.

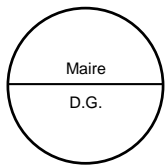
PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

50. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurrées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Dénéigement – Mme Murielle Côté s'interroge sur les dates de permission pour les abris d'hiver et indique qu'il en reste quelques-uns à faire démonter. Elle mentionne que les déneigeurs passent excessivement vite sur la route de la Montagne et que ça éclabousse les terrains. M. André Michaud mentionne que c'est la même situation sur la



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 2 MAI 2016

route du Fleuve et que les éclaboussures jaillissent parfois sur les habitations. De plus, la neige ne serait pas assez ramassée du côté sud de la route du Fleuve.

- Centrale d'urgence 911 – M. Jean-Marie Deschênes se demande qui paie la fameuse taxe 911. M. Louis Breton, directeur général, lui indique que c'est chaque numéro de téléphone et le montant est de 0.46 \$ par mois.
- Entretien des espaces verts – M. Émile Beaulieu s'interroge de quelle façon la Municipalité s'est arrangée pour avoir un excellent service pour l'entretien de ses espaces verts. M. Louis Breton, directeur général, lui indique que ce n'est pas par le nombre de tontes, mais par la hauteur du gazon que la Municipalité s'en assure. Des amendes et pénalités sont prévues au contrat dans ce sens.
- Dérogation mineure – M. Émile Beaulieu s'interroge sur le précédent que pourrait occasionner la dérogation mineure du 216, rte de la Montagne. M. Vincent More, maire, lui signale que ce genre de décision est prise au cas par cas, puis que dans cette demande il n'y a aucun voisinage et il faudra se plier à toutes les autres exigences réglementaires.

51. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 21h30.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier